



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER PRF PRE-REGIONALE SENIORS FEMININES

ARTICLE 1 – PHASE REGULIERE

Les équipes sont réparties en 1 poule de 14 équipes disputant des rencontres aller-retour entre le 21/09/2024 et le 25/05/2025.

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, les dates de rattrapage sont fixées au :

- 21 – 22 décembre 2024
- 22 – 23 Février 2025
- 19 – 20 Avril 2025

Toutes les rencontres, éventuellement prévues à ces dates, devront être programmées à une autre date. Aucune rencontre ne peut être programmée après la dernière journée de championnat.

Les règles de participation au championnat sont rappelées en annexe de ce règlement.

ARTICLE 2 – PHASE FINALE

Ce championnat étant constitué d'une poule unique, il n'y a pas de ½ finales mais simplement une finale départementale à l'issue de la saison.

A) CONDITIONS DE QUALIFICATION

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule unique sont qualifiées pour la finale départementale qui aura lieu le 7 ou 8 Juin 2025.

Peu avant la fin de la saison, les équipes encore en position de monter seront consultées pour connaître leur volonté de monter ou non. Si un club signale son intention de ne pas monter son équipe ne pourra pas participer aux phases finales et ça sera l'équipe suivante dans l'ordre d'accession qui prendra sa place en finale.

B) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- a) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que s'elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité de la saison.
- b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que s'elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Seniors

* « environ les 2/3 des rencontres » :

pour une poule de 14 équipes cela équivaut à 17 rencontres jouées (sur 26), pour le point a).

pour une poule de 13 équipes cela équivaut à 16 rencontres jouées (sur 24), pour le point a).

pour une poule de 12 équipes cela équivaut à 14 rencontres jouées (sur 22), pour le point a).

Pour le point b), la Commission Sportive Départementale Seniors calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux cadettes et U20 surclassées.

Exemple : une cadette qui aurait jouée au moins une rencontre en RF2, ne pourrait participer aux phases finales PRF que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Seniors.

C) TITRE DE CHAMPION DU NORD

Le titre de Champion du Nord est attribué au vainqueur de la finale départementale et remportera le trophée **Didier HOCHARD**.

ARTICLE 3 – MONTEES ET DESCENTES

A) ACCESSION EN RF3

Il y a 4 montées en *REGIONALE 3*.

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de la poule unique accéderont au championnat *REGIONALE 3*.

Les montées éventuelles se feront dans l'ordre du classement de la poule unique. Aucune équipe classée au-delà de la 6^{ème} place de sa poule ne pourra prétendre à une montée éventuelle.

B) RELEGATION EN DF2

Les équipes classées 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} de la poule unique descendront en *D2*

DEPARTEMENTALE 2 :
- L'équipe classée 14^{ème} n'est pas « repêchable » *
- Les repêchées se feront dans l'ordre du classement de la poule unique

*Les poules sont censées être complètes avant le début de la saison. Si tel n'était pas le cas, ou si une équipe ferait forfait durant la saison, ce ne serait plus le 12^{ème} qui ne serait pas repêchable mais le 11^{ème}. Il en sera de même pour les places suivantes si plusieurs forfaits devraient s'ajouter durant la saison.

Les descentes supplémentaires éventuelles, qui pourraient s'avérer nécessaires s'il devait y avoir plus de descentes du niveau supérieur que ce qui est initialement prévu, se feront dans l'ordre du classement de la poule unique.

ANNEXES

		Règles de participation PRF		
<u>REGLES DE PARTICIPATION</u>	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum	
		Extérieur	5 minimum / 10 maximum	
	Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC, 2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	3 maximum	
		ASP	0	
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite	
		Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite
		Vert	Sans limite	
		Jaune (JH ou JN)	Sans limite	
		Orange (OH ou ON)	Sans limite	
	<u>HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Dimanche à 16h00		
<u>TEMPS DE JEU</u>	4 x 10 mn avec arrêt – prolongations : 5 mn (autant de fois que nécessaire) Intervalles : 2min entre le 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT et entre le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT Mi-temps de 10min entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} QT			
<u>OBLIGATIONS SPORTIVES</u>	L'équipe devra avoir une équipe réserve et une équipe de jeunes ou deux équipes de jeunes.			